

Expert en sciences de la vision

RNCP36447 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43486
Code(s) ROME	J1405
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/06/2022
Date d'échéance	01/06/2024

Certificateur(s)

INST SCIENCES VISION FORMATION ISV · SIRET : 75186095800022

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Expert en sciences de la vision étudie le système visuel, analyse son fonctionnement, identifie et prend en charge les déficiences visuelles complexes par un ou plusieurs moyens mis à sa disposition tels que : lunettes, lentilles cornéennes ou équipements spéciaux en basse vision, dispositifs non optiques, référencement / orientation vers d'autres professionnels.

De par ses connaissances approfondies du fonctionnement du système visuel et des différentes techniques et possibilités de dépistage et de prise en charge, il a pour but de donner une vue claire, efficace et confortable à chaque personne souffrant d'un trouble de la vision, principalement pour les troubles de la vision complexes.

Il identifie la nécessité de consulter d'autres professionnels référents tels que ophtalmologistes, médecins généralistes, omnipraticiens, neurologues, etc. et exerce dans les différents maillons de la chaîne de prise en charge de la santé visuelle :

- Recensement et compréhension des différents problèmes complexes
- Mesure et détection des anomalies
- Gestion et prise en charge des anomalies
- Evaluation et analyse de la prise en charge
- Evaluation et amélioration de pratique professionnelle

ACTIVITÉS VISÉES

L'ESV (Expert en Sciences de la Vision) mène les activités suivantes :

- Recueil des informations nécessaires à la réalisation de l'anamnèse (plaintes exprimées, bilan des antécédents, attentes...) du sujet
- Élaboration du protocole d'examen
- Information du sujet sur le protocole d'examen
- Application du protocole défini
- Rédaction du bilan fonctionnel complet
- Analyse du bilan fonctionnel
- Décision de la prise en charge du dysfonctionnement visuel complexe
- Mise en place d'un suivi du sujet dans le temps
- Veille en lien avec les sciences de la vision
- Conduite d'une étude expérimentale
- Amélioration de sa pratique et des process

- Transmission des savoirs et savoir-faire aux équipes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc 1:

Investiguer sur les antécédents, difficultés, besoins et degré d'autonomie du sujet en utilisant des techniques de questionnement adaptées pour obtenir une vision complète et globale du cas

Formuler une ou des hypothèse(s) de dysfonctionnement en synthétisant, organisant et reliant les informations recueillies pour établir un protocole d'examen personnalisé

Communiquer clairement le protocole d'examen au sujet en présentant les caractéristiques du handicap ou problème visuel suspecté pour lui permettre d'en comprendre la finalité

Réaliser un bilan fonctionnel global en appliquant le protocole d'examen prévu. Pour ce faire :

- Mesurer les capacités visuelles du sujet présentant un dysfonctionnement complexe pour obtenir des données sur la réfraction oculaire les plus précises possibles
- Calculer l'ensemble des paramètres du segment antérieur (partie avant de l'œil) en utilisant les mesures prises pour définir ses caractéristiques
- Évaluer le fonctionnement de la vision binoculaire (travail coordonné des deux yeux) en utilisant les tests adaptés pour déceler les troubles complexes

Inspecter l'intégrité physiologique du système visuel en mobilisant et adaptant les techniques avancées pour dépister les affections

Combiner l'ensemble des résultats obtenus pour rédiger un bilan fonctionnel complet en utilisant des termes techniques précis et adaptés

Bloc 2 :

Comparer les informations obtenues ou mesurées aux normes attendues pour distinguer le normal du pathologique

Optimiser l'efficacité visuelle du sujet. Pour ce faire :

- Arbitrer entre les différentes options d'équipement optique complexe pour définir la prise en charge en fonction des caractéristiques techniques et du fonctionnement des équipements
- Préconiser des comportements visuels et/ou des aménagements non optiques adaptés et/ou des prises en charges complémentaires (orthoptistes, ergothérapeutes, instructeurs en locomotion, professionnels de l'accompagnement du sujet handicapé), pour compléter la prise en charge et garantir une prise en charge globale

Évaluer les résultats obtenus en effectuant des tests pour valider la prise en charge

Mettre en place un processus de suivi du sujet en utilisant les outils numériques adaptés pour anticiper et interpréter les éventuelles complications liées aux évolutions de la vision et faire évoluer la prise en charge

Bloc 3 :

Mettre en place une veille technique et scientifique en identifiant les ressources nécessaires et pertinentes pour actualiser ses compétences de manière itérative et anticiper les évolutions du métier

Identifier les domaines de recherche en analysant et interprétant les données issues de la veille pour les mettre en lien avec son activité

Définir des hypothèses d'étude en sciences de la vision en partant d'observations pour établir une problématique scientifique

Concevoir un protocole expérimental en se basant sur la question formulée pour réaliser une expérience clinique

Analyser les données à l'aide d'outils statistiques en menant une réflexion critique sur les limitations de l'étude pour en tirer des observations

Analyser sa pratique professionnelle au regard des évolutions de la profession et en confrontant sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels pour identifier les améliorations et réajustements possibles

Évaluer la mise en œuvre de sa pratique professionnelle par rapport à la démarche de qualité globale et de gestion des risques propres au secteur pour mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'intégrer de nouveaux processus améliorant l'activité existante

Former les équipes aux évolutions du métier identifiées au sein de l'étude afin d'améliorer la performance globale de la prise en charge des cas complexes

Rédiger des documents professionnels pour communiquer à l'oral et l'écrit auprès des équipes sur les améliorations et modifications prévues ou à prévoir

Blocs de compétences

RNCP36447BC01 — Identifier les dysfonctionnements visuels complexes

LISTE DE COMPÉTENCES

Investiguer sur les antécédents, difficultés, besoins et degré d'autonomie du sujet en utilisant des techniques de questionnement adaptées pour obtenir une vision complète et globale du cas afin de pouvoir formuler une ou des hypothèse(s) sur la raison du dysfonctionnement

Formuler une ou des hypothèse(s) de dysfonctionnement en synthétisant, organisant et reliant les informations recueillies pour établir un protocole d'examen personnalisé permettant de valider la ou les hypothèses

Communiquer clairement le protocole d'examen au sujet en présentant les caractéristiques du handicap ou problème visuel suspecté pour lui permettre d'en comprendre la finalité

Réaliser un bilan fonctionnel global en appliquant le protocole d'examen prévu. Pour ce faire :

Mesurer les capacités visuelles du sujet présentant un dysfonctionnement

complexe pour obtenir des données sur la réfraction oculaire les plus précises possibles

Calculer l'ensemble des paramètres du segment antérieur (partie avant de l'œil) en utilisant les mesures prises pour définir ses caractéristiques

Évaluer le fonctionnement de la vision binoculaire (travail coordonné des deux yeux) en utilisant les tests adaptés pour déceler les troubles complexes

Inspecter l'intégrité physiologique du système visuel en mobilisant et adaptant les techniques avancées pour dépister les affections

Combiner l'ensemble des résultats obtenus dans le bilan fonctionnel global pour rédiger un bilan fonctionnel complet en utilisant des termes techniques précis et adaptés afin de faciliter la discussion entre les différents acteurs pouvant intervenir dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle réelle pendant les périodes en entreprise : Le candidat réalise un cahier de compétences pratiques recueillant et décrivant un panel de minimum 3 cas réels traités

Epreuve 2 : Mise en situation professionnelle pratique reconstituée en centre de formation devant un jury de professionnels. Sur les différents plateaux techniques (stations), un sujet (fictif ou réel) est traité par le candidat, lequel est évalué par le Jury à l'aide d'une grille d'évaluation précise et pondérée en fonction de l'importance de l'acte à réaliser

Epreuve 3 : Études de cas en centre de formation : à partir de cas cliniques fictifs ou réels fournis par le certificateur, le candidat répond à des problématiques liées aux différentes activités

Epreuve 4 : Épreuves écrites en centre de formation sur le contrôle de connaissances scientifiques et techniques

RNCP36447BC02 — Prendre en charge les dysfonctionnements visuels complexes

LISTE DE COMPÉTENCES

Comparer les informations obtenues ou mesurées aux normes attendues pour distinguer le normal du pathologique afin de catégoriser le cas complexe

Optimiser l'efficacité visuelle du sujet. Pour ce faire :

Arbitrer entre les différentes options d'équipement optique complexe pour définir la prise en charge en fonction des caractéristiques techniques et du fonctionnement des équipements

Préconiser, lors d'un entretien avec le sujet et/ou par écrit, des comportements visuels et/ou des aménagements non optiques adaptés et/ou des prises en charges complémentaires (orthoptistes, ergothérapeutes, instructeurs en locomotion, professionnels de l'accompagnement du sujet handicapé), pour compléter la prise en charge et garantir une prise en charge globale

Évaluer les résultats obtenus en effectuant des tests pour valider la prise en charge afin de garantir l'obtention des effets attendus ou de faire évoluer son hypothèse de départ et/ou la prise en charge

Mettre en place un processus de suivi du sujet en utilisant les outils numériques adaptés pour anticiper et interpréter les éventuelles complications liées aux évolutions de la vision et faire évoluer la prise en charge

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle pratique reconstituée en centre de formation devant un jury de professionnels. Sur les différents plateaux techniques (stations), un sujet (fictif ou réel) est traité par le candidat, lequel est évalué par le Jury à l'aide d'une grille d'évaluation précise et pondérée en fonction de l'importance de l'acte à réaliser

Epreuve 2 : Mise en situation professionnelle écrite reconstituée en centre de formation : à partir de cas cliniques fictifs ou réels fournis par le certificateur, le candidat répond à des problématiques liées aux différentes activités :

Analyse, décision, suivi

Epreuve 3 : Mise en situation professionnelle réelle pendant les périodes en entreprise : Le candidat réalise un cahier de compétences pratiques recueillant et décrivant la gestion complète d'un minimum de 3 cas réels traités : Analyse, Décision, Suivi

Epreuve 4 : Épreuves écrites en centre de formation sur le contrôle de connaissances scientifiques et techniques

RNCP36447BC03 — Conduire une étude expérimentale pour l'amélioration de la gestion des dysfonctionnements visuels complexes

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en place une veille technique et scientifique en identifiant les ressources nécessaires et pertinentes pour actualiser ses compétences de manière itérative et anticiper les évolutions du métier

Identifier les domaines de recherche en analysant et interprétant les données issues de la veille pour les mettre en lien avec son activité afin de préparer une étude expérimentale exploitable

Définir des hypothèses d'étude en sciences de la vision en partant d'observations pour établir une problématique scientifique afin de formuler une question précise en vue de la conception d'un protocole d'étude

Concevoir un protocole expérimental en se basant sur la question formulée pour réaliser une expérience clinique afin d'obtenir des données fiables permettant de valider ou non les hypothèses d'étude

Analyser les données à l'aide d'outils statistiques en menant une réflexion critique sur les limitations de l'étude pour en tirer des observations afin de répondre à la question initiale ou établir un protocole amélioré pour une éventuelle mise à jour de l'étude

Analyser sa pratique professionnelle au regard des évolutions de la profession et en confrontant sa pratique à celle de ses pairs ou d'autres professionnels pour identifier les améliorations et réajustements possibles afin de concevoir de nouveaux protocoles ou dispositifs visant à optimiser la prise en charge des cas complexes

Évaluer la mise en œuvre de sa pratique professionnelle par rapport à la démarche de qualité globale et de gestion des risques propres au secteur pour mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'intégrer de nouveaux process améliorant l'activité existante

Former les équipes aux évolutions du métier identifiées au sein de l'étude afin d'améliorer la performance globale de la prise en charge des cas complexes

Rédiger des documents professionnels pour communiquer à l'oral et l'écrit auprès des équipes sur les améliorations et modifications prévues ou à prévoir

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve 1 : Le candidat rédige un mémoire écrit expérimental dans un des champs d'étude des sciences de la vision (Réfraction, Contactologie, Pathologies, Basse Vision, Dépistage....). Les attendus sont les suivants : effectuer un travail de recherche bibliographique et clinique, poser une problématique, émettre une hypothèse, mettre en place un protocole d'études, développer des compétences de réflexion, d'analyse de données, de synthèse, de sens critique

Epreuve 2 : Entretien avec le jury de professionnels et de chercheurs : soutenance du mémoire permettant de situer le travail dans son contexte, en introduisant et justifiant la problématique définie, et de présenter les analyses et les perspectives dégagées.

Epreuve 3 : Réalisation d'un poster scientifique destiné à être exposé lors de colloques scientifiques et congrès professionnels

Epreuve 4 : Mise en situation professionnelle réelle pendant les périodes en entreprise Le candidat réalise à l'écrit une analyse critique de sa pratique professionnelle durant sa période en entreprise.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les Experts en Sciences de la Vision (ESV) travaillent principalement dans le secteur de la vision, dans tous les organismes publics ou privés traitant des problèmes liés à la vision. Les employeurs sont nombreux et le champ des possibles lié à l'emploi est très large. En effet les ESV travaillent au sein de structures de toutes tailles :

1 – dans des entreprises d'Optique Lunetterie :

L'Expert en Sciences de la Vision officie généralement sur rendez-vous, dans une salle fermée préservant la confidentialité des échanges, avec du matériel spécifiquement dédié. Il intervient de plus en plus de façon mobile afin de prendre en charge des besoins spécifiques (EHPAD, en entreprise, à domicile....)

2 - dans le secteur des services :

A-Liés à la prise en charge de la santé visuelle :·

cabinets d'ophtalmologie·

cliniques spécialisées en chirurgie réfractive

·

services ophtalmologiques de Centres Hospitaliers

·

les centres spécialisés en prise en charge de la basse vision

B-Liés à la formation initiale ou continue :·

organismes de formation spécialisés dans la vision humaine et artificielle,

3 - Dans le secteur de l'industrie :

·

services Recherche et Développement de fabricants de verres ophtalmiques, de matériel Optométrique, d'équipement basse vision, de lentilles de contact

·

services production des fabricants de verres ophtalmiques, de matériel Optométrique, de lentilles de contact

·

ou au sein des entreprises en lien avec la santé visuelle pour la formation du personnel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

·

Expert en sciences de la vision - Optométriste (en cabinet d'Ophtalmologie, en milieu hospitalier)

·

Expert en sciences de la vision en laboratoire de contactologie

·

Expert en sciences de la vision en Centre spécialisé en Basse Vision

·

Expert en sciences de la vision en entreprise d'optique-lunetterie

·

Consultant en produits techniques en laboratoire de contactologie

·

Responsable scientifique et formation en laboratoire de contactologie

·

Chef de produit dans l'industrie lunetière / Chef de projet

·

Chargé d'études en Recherche-Développement en optique instrumentale

·

Chargé d'études en Recherche-Développement de nouveaux dispositifs de prise en charge des déficiences visuelles

·

Investigateur principal en centre de recherche optique

·

Conseiller en centre de recherche en technique visuelle

·

Conseiller technique en industrie ophtalmique

·

Directeur régional de groupe d'optique

·

Product Manager / spécialiste support applicatif clinique dans l'industrie de la contactologie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour les titulaires de la certification qui exercent dans le secteur de l'optique-lunetterie, les conditions d'exercice sont définies par les textes régissant la profession d'Opticien.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la certification par la voie de la formation, les personnes doivent être titulaires d'un Titre ou Diplôme de Niveau 6 dans le domaine des Sciences de la Vision (Exemple : Licence Professionnelle d'Optique Professionnelle, Titre de Responsable en Réfraction et Équipement Optique).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Nombre de personnes composant le jury : 4 (3 membres + 1 Président)

-
- Le Président : Directeur d'ISV- Formation
-
- 1 Formateur(trice)-Responsable de formation d'ISV-Formation
-
- 2 professionnel(le)s du secteur en activité extérieure à ISV-Formation (Expert.e.s en Sciences de la Vision, Responsables Scientifiques, Dirigeants d'Entreprise, Responsables R&D...)
-
- Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%
-
- Parité Hommes / Femmes

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 199 €
Selon la branche	5 500 € – 8 696 €
Prise en charge	Branches concernées
8 199 €	Valeur par défaut · 207 branches
8 696 €	CPNEFP Commerce à distance, CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement

7 945 €	CPNEFP Mutualité
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 500 €	CPNE-FP Optique Lunetterie de détail

Base légale

Date de décision	01/06/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/06/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	24	0	100 %	—
2019	24	0	100 %	62 %
2018	30	0	100 %	41 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP29838

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38928

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.isvision.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36447/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	54
Parcours menés à terme	54
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2022 – 07/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	54
Montant total engagé	91 268 €
Coût moyen par dossier	1 690 €
Durée moyenne	126 h

Période	07/2022 – 03/2024
France compétences	74 %
Reste à charge titulaire	26 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.